

Commune d'ETTERBEEK
Monsieur Marc De MEY
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2003/MD/MD/6790
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.103/s.341
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Chaussée de Wavre, 500a. Remplacement des châssis.

En réponse à votre lettre du 7 janvier 2004, en référence, reçue le 28 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 février 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Face aux efforts de revalorisation entrepris dans cette section de la chaussée de Wavre, la Commission encourage la Commune à convaincre le maître de l'ouvrage de procéder au remplacement des châssis en aluminium par des châssis en bois. La C.R.M.S. ne cautionne pas le choix du PVC et du double vitrage pour les châssis neufs, regrettable tant du point de vue de la durabilité que de l'hygiène du bâtiment et de l'esthétique.

Elle suggère également à la Commune d'encourager le propriétaire de profiter de cette phase de travaux pour améliorer l'aspect du rez-de-chaussée, en remplaçant les châssis de fenêtres et de la porte d'entrée par des nouveaux éléments en bois.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.